

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 02  
-----

Séance du **21 FEVRIER 2014**  
-----

**Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE  
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG  
DE LA REGION DE GODERVILLE-CRIQUETOT)**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	137
	de membres présents :	69
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	70
	votes pour :	70
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 21 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 27 janvier 2014, se sont réunis dans la salle des conférences de l'Hôtel du Département (Conseil Général de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Membres présents :

MM. J. GRISEL, J.C. MAYETTE, R. TERNISIEN, A. BEAUPERE, F. SANSON, M. VAUTIER, J.M. BARIL, Mme J. FORTIN, M. QUERTIER, P. CHAUVET, F. CARON, L. VASSET, Ch. FRANCOIS, Mme S. HOUZARD, Y. BESSIERES, L. DODELIN, M. GALLAIS, H. DELAMARE, N. LEVILLAIN, P. BOVIN, G. DUCABLE, D. JOFFROY, Mme D. LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, J.M. VASSE, Ph. CROCHEMORE, J.Y. BELLET, E. MEIER, B. LEGER, M. PARMENTIER, J. VATEY, M. SAUMON, P. MARTIN, P. VIGREUX, B. DEFOY, D. ROCHE, J.M. CROCHEMORE, M. LOISEL, M. BASILLE, J.P. BONNEVILLE, Y. LOISEL, J.P. PETIT, F. DUPUIS, R. LEGER, G. MOLMY, D. BEUX, P. VAN DE VYVER, H. LEPILEUR, Ph. CLEMENT-GRANDCOURT, Ch. DUCROCQ, M. DELILLE, G. LESUEUR, Mme J. LORPHELIN, J.F. BLOC, Mme J. LORPHELIN, X. VANDENBULCKE, H. HONDIER, J.F. DUCLOS, P. LESELLIER, Ch. POISSANT, J.C. LABARD, G. DA LAGE, S. VASSE, D. MERVILLE, Mme Ch. FURON-BATAILLE, Mme M. LACOMBLEZ, Mme F. SUTNER, F. SIMEON, Mme J. LORPHELIN et J.R. LECONTE.

Membres absents excusés :

MM. Ch. FRANCOIS, H. LAGNEL, H. MAILLET, M. LE BER, M. JEANNE, Y. GRISEL, M. QUERTIER, Mme C. BRUMENT, A. VERHAEGHE, J. BECASSE, P.Y. JEGAT, J.P. AUZOU, M. SAUTEUR, J. COULOMBEL, B. LE BLOND, M. LEJEUNE, P. CHEVALLIER, D. LE MAOUT, G. JOUAN, Ch. GRANCHER, J.P. MEEGENS, Mme F. BAES, M. PERRET et J. VARRY.

Membres absents excusés avec pouvoir:

M. Alain DEPREAUX a donné pouvoir à M. Daniel JOFFROY.

Assistaient également à la séance,

- M. SENEAL, Vice-président du Département de la Seine-Maritime,
- M. DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-02 :**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE  
DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DES SYNDICATS PRIMAIRES (SIERG  
DE LA REGION DE GODERVILLE-CRIQUETOT)**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture a pris un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet a retiré l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires a été transféré au SDE76 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération en vigueur au 31 décembre 2013. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, en raison de la reprise du personnel liée au transfert des compétences du SIERG de la région de GODERVILLE CRIQUETOT vers le SDE76,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE, dans le cadre de la dissolution des syndicats primaires adhérents, de créer le poste précité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- AUTORISE l'inscription au budget 2014 du SDE76 des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, de lui octroyer le régime indemnitaire du SDE76, de maintenir jusqu'au 31 mars 2014 le régime indemnitaire dont l'agent bénéficiait dans sa collectivité d'origine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.

